

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
30 octobre 2025**

Présidence : M. Thomas McMullin

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 688 relatif à la mise en valeur des sources de Novalles et construction d'une STAP d'eau potable à Péroset – demande d'un crédit pour prestations d'ingénieur, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

<u>Article premier :</u>	d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour la mise en valeur des sources de Novalles et construction d'une STAP d'eau potable à Péroset tel que présenté dans le préavis 688 ;
<u>Article deux :</u>	d'accorder un crédit d'investissement de CHF 195'000.- ;
<u>Article trois :</u>	de financer ce montant par la trésorerie courante

Ainsi délibéré en séance du 30 octobre 2025.

Le Président :



Thomas McMullin



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich